

# EMPLOI SALARIÉ: LA PLACE DE L'OCCITANIE DANS L'ESPACE NATIONAL

Juillet 2023

## OCCITANIE : TROISIÈME RÉGION DE FRANCE MÉTROPOLITAINE POUR LE TAUX DE CROISSANCE DE L'EMPLOI SALARIÉ EN 2022

Sont comptabilisés les effectifs salariés des établissements employeurs du secteur privé ayant au moins un salarié au 31 décembre. Le champ du secteur privé AcoSS-Urssaf couvre l'ensemble des entreprises employeuses du secteur concurrentiel, affiliées au régime général (donc hors régime agricole) et exerçant leur activité en France (métropole et Dom hors Mayotte). Il couvre ainsi l'ensemble des établissements cotisant aux Urssaf à l'exception de ceux appartenant au secteur public. Il exclut donc les établissements relevant du régime agricole (suivis par la CCMSA) et les particuliers employeurs. Précision importante : à compter de la publication du mois de juin 2023, les apprentis sont inclus dans le dénombrement des effectifs salariés. Ils étaient auparavant exclus. (cf. note sur les sources et la méthodologie en fin de document).

**Avec 1 516 581 emplois salariés au 31/12/2022 dans le secteur concurrentiel, l'Occitanie occupe le cinquième rang dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine**

La région Occitanie concentre 7,8% des emplois salariés du secteur concurrentiel de France métropolitaine et se situe à la cinquième place dans la hiérarchie des régions de France métropolitaine (Cf. tableau 1).

**Tableau 1 : effectifs salariés, classement des régions et évolution annuelle**

Régions	Effectifs salariés 2021	Effectifs salariés 2022	En % de l'emploi France métropolitaine	Rang	Effectifs salariés Variation absolue 2022 - 2021	Effectifs salariés Variation relative 2022 / 2021
Île-de-France	4 987 069	5 109 284	26,4%	1	122 215	2,5%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 427 103	2 468 593	12,7%	2	41 490	1,7%
Nouvelle-Aquitaine	1 513 839	1 539 062	7,9%	3	25 223	1,7%
Hauts-de-France	1 513 796	1 527 609	7,9%	4	13 813	0,9%
<b>Occitanie</b>	<b>1 488 318</b>	<b>1 516 581</b>	<b>7,8%</b>	<b>5</b>	<b>28 263</b>	<b>1,9%</b>
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 414 669	1 441 393	7,4%	6	26 724	1,9%
Grand Est	1 422 601	1 433 435	7,4%	7	10 834	0,8%
Pays de la Loire	1 132 286	1 152 441	5,9%	8	20 155	1,8%
Bretagne	875 379	890 757	4,6%	9	15 378	1,8%
Normandie	855 737	866 036	4,5%	10	10 299	1,2%
Bourgogne-Franche-Comté	680 471	686 106	3,5%	11	5 635	0,8%
Centre-Val de Loire	651 464	658 130	3,4%	12	6 666	1,0%
Corse	80 836	82 414	0,4%	13	1 578	2,0%
<b>France métropolitaine</b>	<b>19 043 568</b>	<b>19 371 841</b>	<b>100,0%</b>		<b>328 273</b>	<b>1,7%</b>
DOM	383 721	400 299			16 578	4,3%
<b>France métr. + DOM</b>	<b>19 427 289</b>	<b>19 772 140</b>			<b>344 851</b>	<b>1,8%</b>

Source : AcoSS. Calculs effectués à partir des données de l'AcoSS sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par région X APE (2006 – 2022)

## La région Occitanie présente un solde positif de 28 263 emplois salariés en 2022

En 2022, la région Occitanie présente un solde net positif de 28 263 emplois salariés par rapport à l'année précédente, soit une hausse de 1,9% (un pourcentage supérieur au 1,7% observé sur le territoire métropolitain). L'année 2022 se situe dans le prolongement d'une année 2021 marquée par un redémarrage de l'activité économique. Toutes les régions présentent un bilan global positif de l'emploi sur l'année.

Selon la ventilation des emplois salariés dans les grands domaines d'activité, la place de la région Occitanie dans la hiérarchie nationale est différenciée : quatrième place si l'on considère les effectifs de la construction, du commerce et des services, septième place pour l'industrie (Cf. tableau 2).

Selon les domaines d'activité, la concentration de l'emploi salarié de France métropolitaine dans la région Occitanie va de 7,2% (industrie) à 8,5% (commerce et construction).

**Tableau 2 : effectifs salariés au 31/12/2022 par grand domaine d'activité et rang des régions**

Régions	Industrie	Rang	En % de l'emploi industriel France métrop.	Construction	Rang	En % de l'emploi construction France métrop.	Commerce	Rang	En % de l'emploi commerce France métrop.	Services	Rang	En % de l'emploi services France métrop.
Auvergne-Rhône-Alpes	470 950	1	16,4%	204 927	2	12,8%	439 304	2	12,5%	1 353 412	2	11,9%
Bourgogne-Franche-Comté	154 413	10	5,4%	56 330	12	3,5%	134 596	11	3,8%	340 767	12	3,0%
Bretagne	156 303	9	5,5%	84 426	9	5,3%	172 726	9	4,9%	477 302	9	4,2%
Centre-Val de Loire	136 769	12	4,8%	58 818	11	3,7%	119 716	12	3,4%	342 827	11	3,0%
Corse	5 303	13	0,2%	12 928	13	0,8%	20 614	13	0,6%	43 569	13	0,4%
Grand Est	280 100	3	9,8%	121 443	6	7,6%	277 387	7	7,9%	754 505	7	6,6%
Hauts-de-France	267 030	4	9,3%	120 768	7	7,5%	288 383	6	8,2%	851 428	5	7,5%
Île-de-France	388 739	2	13,6%	357 479	1	22,3%	787 925	1	22,5%	3 575 141	1	31,4%
Normandie	179 899	8	6,3%	79 774	10	5,0%	160 960	10	4,6%	445 403	10	3,9%
Nouvelle-Aquitaine	236 092	6	8,2%	145 004	3	9,0%	312 319	3	8,9%	845 647	6	7,4%
<b>Occitanie</b>	<b>205 513</b>	<b>7</b>	<b>7,2%</b>	<b>135 723</b>	<b>4</b>	<b>8,5%</b>	<b>298 748</b>	<b>4</b>	<b>8,5%</b>	<b>876 597</b>	<b>4</b>	<b>7,7%</b>
Pays de la Loire	242 708	5	8,5%	104 423	8	6,5%	202 653	8	5,8%	602 657	8	5,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	143 370	11	5,0%	123 414	5	7,7%	288 871	5	8,2%	885 738	3	7,8%
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 867 189</b>		<b>100,0%</b>	<b>1 605 457</b>		<b>100,0%</b>	<b>3 504 202</b>		<b>100,0%</b>	<b>11 394 993</b>		<b>100,0%</b>
DOM	38 497			36 417			82 241			243 144		
<b>France métro. + DOM</b>	<b>2 905 686</b>			<b>1 641 874</b>			<b>3 586 443</b>			<b>11 638 137</b>		

Source : Acoff. Calculs effectués à partir des données de l'Acoff sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par région X APE (2006 – 2022)

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## Des activités de services qui concentrent 58% des effectifs salariés en Occitanie

La structure de l'activité économique est marquée par l'importance du secteur des services (cf. tableau 3) avec 57,8% des emplois salariés d'Occitanie concentrés sur ce domaine d'activité (contre 58,8% en France métropolitaine) et du commerce (19,7% des emplois salariés en Occitanie contre 18,1% en France métropolitaine).

Le secteur industriel concentre 13,6% des effectifs salariés d'Occitanie (14,8% en France métropolitaine) et le secteur de la construction 8,9% des effectifs salariés d'Occitanie (8,3% en France métropolitaine).

**Tableau 3 : poids des domaines d'activité dans l'ensemble des effectifs salariés au 31/12/2022**

Régions	Industrie	En % de l'emploi salarié total	Construction	En % de l'emploi salarié total	Commerce	En % de l'emploi salarié total	Services	En % de l'emploi salarié total	Ensemble activités
Auvergne-Rhône-Alpes	470 950	19,1%	204 927	8,3%	439 304	17,8%	1 353 412	54,8%	2 468 593
Bourgogne-Franche-Comté	154 413	22,5%	56 330	8,2%	134 596	19,6%	340 767	49,7%	686 106
Bretagne	156 303	17,5%	84 426	9,5%	172 726	19,4%	477 302	53,6%	890 757
Centre-Val de Loire	136 769	20,8%	58 818	8,9%	119 716	18,2%	342 827	52,1%	658 130
Corse	5 303	6,4%	12 928	15,7%	20 614	25,0%	43 569	52,9%	82 414
Grand Est	280 100	19,5%	121 443	8,5%	277 387	19,4%	754 505	52,6%	1 433 435
Hauts-de-France	267 030	17,5%	120 768	7,9%	288 383	18,9%	851 428	55,7%	1 527 609
Île-de-France	388 739	7,6%	357 479	7,0%	787 925	15,4%	3 575 141	70,0%	5 109 284
Normandie	179 899	20,8%	79 774	9,2%	160 960	18,6%	445 403	51,4%	866 036
Nouvelle-Aquitaine	236 092	15,3%	145 004	9,4%	312 319	20,3%	845 647	54,9%	1 539 062
<b>Occitanie</b>	<b>205 513</b>	<b>13,6%</b>	<b>135 723</b>	<b>8,9%</b>	<b>298 748</b>	<b>19,7%</b>	<b>876 597</b>	<b>57,8%</b>	<b>1 516 581</b>
Pays de la Loire	242 708	21,1%	104 423	9,1%	202 653	17,6%	602 657	52,3%	1 152 441
Provence-Alpes-Côte d'Azur	143 370	9,9%	123 414	8,6%	288 871	20,0%	885 738	61,5%	1 441 393
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 867 189</b>	<b>14,8%</b>	<b>1 605 457</b>	<b>8,3%</b>	<b>3 504 202</b>	<b>18,1%</b>	<b>11 394 993</b>	<b>58,8%</b>	<b>19 371 841</b>
DOM	38 497	9,6%	36 417	9,1%	82 241	20,5%	243 144	60,7%	400 299
<b>France métro. + DOM</b>	<b>2 905 686</b>	<b>14,7%</b>	<b>1 641 874</b>	<b>8,3%</b>	<b>3 586 443</b>	<b>18,1%</b>	<b>11 638 137</b>	<b>58,9%</b>	<b>19 772 140</b>

Source : AcoSS. Calculs effectués à partir des données de l'AcoSS sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par région X APE (2006 – 2022)

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## Occitanie : une évolution de l'emploi salarié en 2022 contrastée selon les domaines d'activité

Le volume d'emplois salariés a progressé de 28 263 personnes en Occitanie, soit +1,9% (Cf. tableau 4). Cette progression est plus élevée que le taux national (+1,7%).

Cette hausse des effectifs salariés en Occitanie s'observe dans tous les grands domaines d'activité : les services (+2,4%, contre +2,3% au plan national), l'industrie (+1,9% contre +1,3% au national), la construction (+1%, contre +0,8% au national) et le commerce (+0,7%, contre +0,6% au national).

**Tableau 4 : variation absolue et relative de l'emploi salarié entre 2021 et 2022 - comparaisons régionales**

Régions	Industrie		Construction		Commerce		Services		Ensemble secteurs	
	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue						
Auvergne-Rhône-Alpes	1,8%	8 215	0,3%	710	0,8%	3 402	2,2%	29 163	1,7%	41 490
Bourgogne-Franche-Comté	0,3%	525	1,0%	559	0,2%	222	1,3%	4 329	0,8%	5 635
Bretagne	1,0%	1 516	1,9%	1 567	0,8%	1 357	2,3%	10 938	1,8%	15 378
Centre-Val de Loire	0,9%	1 249	0,7%	392	-0,1%	-150	1,5%	5 175	1,0%	6 666
Corse	1,2%	65	1,3%	165	0,5%	108	2,9%	1 240	2,0%	1 578
Grand Est	0,6%	1 661	-0,1%	-82	0,3%	724	1,1%	8 531	0,8%	10 834
Hauts-de-France	1,0%	2 537	0,4%	507	0,3%	905	1,2%	9 864	0,9%	13 813
Île-de-France	1,0%	3 754	0,8%	2 690	1,0%	7 503	3,1%	108 268	2,5%	122 215
Normandie	0,8%	1 351	1,5%	1 162	0,4%	656	1,6%	7 130	1,2%	10 299
Nouvelle-Aquitaine	1,3%	3 053	1,5%	2 110	0,4%	1 341	2,3%	18 719	1,7%	25 223
<b>Occitanie</b>	<b>1,9%</b>	<b>3 928</b>	<b>1,0%</b>	<b>1 293</b>	<b>0,7%</b>	<b>2 129</b>	<b>2,4%</b>	<b>20 913</b>	<b>1,9%</b>	<b>28 263</b>
Pays de la Loire	2,0%	4 694	0,3%	361	0,8%	1 532	2,3%	13 568	1,8%	20 155
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,2%	3 029	0,7%	821	0,6%	1 726	2,4%	21 148	1,9%	26 724
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,3%</b>	<b>35 577</b>	<b>0,8%</b>	<b>12 255</b>	<b>0,6%</b>	<b>21 455</b>	<b>2,3%</b>	<b>258 986</b>	<b>1,7%</b>	<b>328 273</b>
DOM	3,3%	1 232	4,0%	1 386	3,2%	2 572	4,9%	11 388	4,3%	16 578
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1,3%</b>	<b>36 809</b>	<b>0,8%</b>	<b>13 641</b>	<b>0,7%</b>	<b>24 027</b>	<b>2,4%</b>	<b>270 374</b>	<b>1,8%</b>	<b>344 851</b>

Source : AcoSS. Calculs effectués à partir des données de l'AcoSS sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par région X APE (2006 – 2022)

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

Si l'on considère les secteurs d'activité regroupés (NA38) :

Dans l'industrie, si l'on considère les gains d'emplois les plus importants (supérieurs à 200 personnes), trois secteurs d'activités sont concernés : la fabrication de matériels de transport (solde de +2 229 salariés), les industries agro-alimentaires (solde de +244 salariés) et le secteur de l'habillement, textile et cuir (solde de +216 salariés).

Dans les services en Occitanie, les hausses d'emplois ont été les plus importantes (+ de 900) sont le fait des secteurs suivants :

- Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie (+5 420)
- Activités informatiques (+3 453)
- Hébergement et restauration (+3 283 emplois)
- Activités de services administratifs et de soutien (+2 547)
- Arts, spectacles et activités récréatives (+2 082)
- Action sociale et hébergement médico-social (+ 1 243)
- Activités financières et d'assurance (+1 063)
- Education (+955)

Si l'on considère les secteurs les plus détaillés d'activité (NA88) :

Sur 79 secteurs d'activités détaillés de l'activité de l'entreprise, 55 présentent un bilan annuel de l'emploi positif avec +32 178 emplois salariés en cumulé, 1 un solde nul (Services de soutien aux industries extractives) et 23 un solde un bilan négatif (-3 915 emplois salariés en cumulé).

Si l'on considère l'activité au niveau plus détaillé, les soldes positifs de l'année 2022 dépassant les +900 emplois sont associés aux secteurs suivants :

- Programmation, conseil et autres activités informatiques (+3 186)
- Activités liées à l'emploi (+ 2 750)
- Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques (+2 598)
- Restauration (+2 597 emplois)
- Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion (+2 265)
- Fabrication d'autres matériels de transport (+2 165)
- Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (+1 504)
- Travaux de construction spécialisés (+1 260)
- Activités sportives, récréatives et de loisirs (+1 245)
- Enseignement (+955)

Les soldes négatifs de l'année 2022 dépassant les -100 emplois sont associés aux secteurs suivants :

- Enquêtes et sécurité (-516 emplois)
- Services relatifs aux bâtiments et aménagements paysagers (-513)
- Télécommunications (-467)
- Activités de poste et de courrier (-438)
- Transports terrestres et transport par conduites (-383)
- Publicité et études de marché (-366)
- Métallurgie (-272)
- Activités pour la santé humaine (-233)
- Captage, traitement et distribution d'eau (-159)
- Fabrication d'équipements électriques (-119)
- Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (-101)

## Occitanie : une progression des effectifs salariés de 12,1% sur cinq ans, soit l'un des taux les plus élevés des régions de France

Sur une période de cinq ans (2017 – 2022), l'Occitanie fait partie des deux régions qui ont enregistré le plus fort rythme de croissance des effectifs salariés (Cf. tableau 5) avec +12,1% de hausse sur la période (soit +164 295 emplois salariés).

Sur cette période de cinq ans, tous les grands domaines d'activité d'Occitanie ont connu une progression nette de leurs effectifs salariés :

Le secteur de la construction a enregistré le plus fort rythme de hausse de l'emploi avec +16,2%, soit +18 909 emplois (+14,4% en France métropolitaine).

Les activités de services ont enregistré une progression de 13,6% des effectifs salariés, soit +104 882 emplois (+10,8% en France métropolitaine).

Les activités du commerce ont vu leurs effectifs salariés progresser de 12,1% en cinq ans, soit +32 185 emplois (+8,1% en France métropolitaine).

Le secteur industriel apparaît créateur net d'emplois salariés avec +4,2%, soit +8 319 emplois (+1,5% en France métropolitaine).

**Tableau 5 : variation absolue et relative de l'emploi salarié entre 2017 et 2022 - comparaisons régionales**

Régions	Industrie		Construction		Commerce		Services		Ensemble secteurs	
	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue
Auvergne-Rhône-Alpes	3,9%	17 693	12,4%	22 666	9,5%	38 070	11,7%	142 051	9,8%	220 480
Bourgogne-Franche-Comté	-3,2%	-5 167	8,6%	4 466	4,6%	5 891	4,9%	16 018	3,2%	21 208
Bretagne	4,3%	6 425	17,2%	12 415	11,3%	17 512	12,4%	52 768	11,1%	89 120
Centre-Val de Loire	-1,3%	-1 751	9,8%	5 244	5,0%	5 667	6,6%	21 154	4,8%	30 314
Corse	10,1%	488	19,4%	2 099	10,4%	1 940	12,0%	4 665	12,6%	9 192
Grand Est	-2,2%	-6 363	10,4%	11 416	5,0%	13 326	7,9%	55 162	5,4%	73 541
Hauts-de-France	-1,0%	-2 820	10,1%	11 064	7,7%	20 632	9,9%	76 428	7,4%	105 304
Île-de-France	-1,2%	-4 695	19,0%	57 000	5,2%	38 741	10,7%	346 255	9,4%	437 301
Normandie	1,2%	2 210	11,9%	8 482	9,0%	13 273	8,2%	33 835	7,2%	57 800
Nouvelle-Aquitaine	3,6%	8 266	16,4%	20 434	10,2%	29 015	12,4%	93 408	10,9%	151 123
<b>Occitanie</b>	<b>4,2%</b>	<b>8 319</b>	<b>16,2%</b>	<b>18 909</b>	<b>12,1%</b>	<b>32 185</b>	<b>13,6%</b>	<b>104 882</b>	<b>12,1%</b>	<b>164 295</b>
Pays de la Loire	5,8%	13 366	11,4%	10 687	12,1%	21 877	13,1%	69 602	11,1%	115 532
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,2%	7 148	15,8%	16 855	9,3%	24 528	11,8%	93 428	10,9%	141 959
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,5%</b>	<b>43 119</b>	<b>14,4%</b>	<b>201 737</b>	<b>8,1%</b>	<b>262 657</b>	<b>10,8%</b>	<b>1 109 656</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 617 169</b>
DOM	14,2%	4 778	25,7%	7 438	19,1%	13 172	22,5%	44 626	21,2%	70 014
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1,7%</b>	<b>47 897</b>	<b>14,6%</b>	<b>209 175</b>	<b>8,3%</b>	<b>275 829</b>	<b>11,0%</b>	<b>1 154 282</b>	<b>9,3%</b>	<b>1 687 183</b>

Source : Acoiss. Calculs effectués à partir des données de l'Acoiss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par région X APE (2006 – 2022)

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## 64% des emplois salariés du secteur concurrentiel en Occitanie sont concentrés sur trois départements

64% des 1 516 218 emplois salariés de la région (Cf. tableau 6) au 31/12/2022 sont concentrés sur trois départements : Haute-Garonne (33,4%), Hérault (20,4%) et Gard (10,2%).

Seuls quatre départements ont connu une évolution défavorable de l'emploi salarié en 2022.

Les plus fortes hausses en valeur absolue sont associées à la Haute-Garonne (+15 554 salariés, soit +3,2%), l'Hérault (+7 261 salariés, soit +2,4%) et les Pyrénées Orientales (+2 418 salariés, soit +2,4%).

**Tableau 6 : effectifs salariés dans les départements d'Occitanie et évolution annuelle**

Départements	Effectifs salariés 2021	Effectifs salariés 2022	En % de l'emploi d'Occitanie	Rang	Effectifs salariés Variation absolue 2022 - 2021	Effectifs salariés Variation relative 2022 / 2021
Haute-Garonne	491 148	506 702	33,4%	1	15 554	3,2%
Hérault	301 574	308 835	20,4%	2	7 261	2,4%
Gard	153 476	154 740	10,2%	3	1 264	0,8%
Pyrénées-Orientales	101 649	104 067	6,9%	4	2 418	2,4%
Tarn	83 222	83 106	5,5%	5	-116	-0,1%
Aude	70 466	72 095	4,8%	6	1 629	2,3%
Aveyron	64 672	64 422	4,2%	7	-250	-0,4%
Tarn-et-Garonne	52 556	53 217	3,5%	8	661	1,3%
Hautes-Pyrénées	51 808	51 839	3,4%	9	31	0,1%
Lot	36 328	36 369	2,4%	10	41	0,1%
Gers	34 833	34 663	2,3%	11	-170	-0,5%
Ariège	29 242	29 193	1,9%	12	-49	-0,2%
Lozère	17 244	17 244	1,1%	13	0	0,0%
<b>Région Occitanie</b>	<b>1 488 218</b>	<b>1 516 492</b>	<b>100,0%</b>		<b>28 274</b>	<b>1,9%</b>

Source : Acoiss. Calculs effectués à partir des données de l'Acoiss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par commune X APE (2006 – 2022). Par rapport à la base de données nationale utilisée pour construire les tableaux 1 à 5, un écart mineur sur les effectifs salariés existe dans le domaine des services dû au secteur de l'intérim et des services non marchands.

## Quel que soit le domaine d'activité du champ concurrentiel observé, Haute-Garonne, Hérault et Gard conservent invariablement les premières places par la concentration des effectifs salariés

Selon les domaines d'activité, ces trois départements concentrent (cf. tableau 7) :

- 67,4% des effectifs salariés des services de la région,
- 60,4% des effectifs salariés du secteur industriel de la région,
- 60,1% des effectifs salariés de la construction de la région,
- 58,2% des effectifs salariés du commerce de la région.

**Tableau 7 : effectifs salariés au 31/12/2022 par grand domaine d'activité et rang des départements dans la région Occitanie**

Départements	Industrie	Rang	En % de l'emploi industriel d'Occitanie	Construction	Rang	En % de l'emploi construction d'Occitanie	Commerce	Rang	En % de l'emploi commerce d'Occitanie	Services	Rang	En % de l'emploi services d'Occitanie
Ariège	6 210	11	3,0%	3 258	12	2,4%	6 364	12	2,1%	13 361	12	1,5%
Aude	6 551	10	3,2%	7 074	6	5,2%	18 590	5	6,2%	39 880	6	4,5%
Aveyron	12 838	5	6,2%	6 675	7	4,9%	13 890	7	4,6%	31 019	7	3,5%
Gard	22 123	3	10,8%	15 621	3	11,5%	35 295	3	11,8%	81 701	3	9,3%
Gers	5 158	12	2,5%	3 483	10	2,6%	8 854	10	3,0%	17 168	11	2,0%
Haute-Garonne	78 612	1	38,3%	39 056	1	28,8%	74 703	1	25,0%	314 331	1	35,9%
Hautes-Pyrénées	8 810	6	4,3%	4 720	9	3,5%	10 279	9	3,4%	28 030	8	3,2%
Hérault	23 416	2	11,4%	26 859	2	19,8%	63 968	2	21,4%	194 592	2	22,2%
Lot	8 547	7	4,2%	3 443	11	2,5%	7 205	11	2,4%	17 174	10	2,0%
Lozère	2 128	13	1,0%	1 913	13	1,4%	3 100	13	1,0%	10 103	13	1,2%
Pyrénées-Orientales	7 987	9	3,9%	10 570	4	7,8%	25 536	4	8,5%	59 974	4	6,8%
Tarn	14 969	4	7,3%	7 864	5	5,8%	18 039	6	6,0%	42 234	5	4,8%
Tarn-et-Garonne	8 164	8	4,0%	5 187	8	3,8%	12 925	8	4,3%	26 941	9	3,1%
<b>Région Occitanie</b>	<b>205 513</b>		<b>100,0%</b>	<b>135 723</b>		<b>100,0%</b>	<b>298 748</b>		<b>100,0%</b>	<b>876 508</b>		<b>100,0%</b>

Source : Acooss. Calculs effectués à partir des données de l'Acooss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par commune X APE (2006 – 2022). Par rapport à la base de données nationale utilisée pour construire les tableaux 1 à 5, un écart mineur sur les effectifs salariés existe dans le domaine des services dû au secteur de l'intérim et des services non marchands.

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## Une structure de l'activité marquée par le poids des activités de services

Comme pour l'espace national et régional, les activités dites tertiaires (commerce + services) rassemblent la grande majorité des emplois salariés dans les départements de la région Occitanie (cf. tableau 8).

La proportion maximale pour les activités de services est associée au département de l'Hérault (63% des effectifs salariés) et le minimum au département de l'Ariège (45,8%).

Hérault et Haute-Garonne présentent un pourcentage de salariés travaillant dans les services qui dépasse les 60% du total des effectifs salariés.

En ce qui concerne le secteur commerce, c'est dans le département de l'Aude que la concentration d'emplois salariés est la plus élevée (25,8%) et dans le département de la Haute-Garonne qu'elle est la plus faible (14,7%).

Pour l'emploi industriel, c'est sur le département du Lot que la proportion maximale est observée (23,5% des effectifs salariés de ce département sont associés à l'industrie) et le minimum sur le département de l'Hérault (7,6% des salariés du département).

Pour le secteur de la construction, c'est dans le département de l'Ariège que la proportion maximale est observée (11,2% des effectifs salariés de ce département sont associés à la construction) et le minimum sur le département de la Haute-Garonne (7,7% des salariés du département).

**Tableau 8 : poids des domaines d'activité dans l'ensemble des effectifs salariés au 31/12/2022**

Départements	Industrie	En % de l'emploi salarié total	Construction	En % de l'emploi salarié total	Commerce	En % de l'emploi salarié total	Services	En % de l'emploi salarié total	Ensemble activités
Ariège	6 210	21,3%	3 258	11,2%	6 364	21,8%	13 361	45,8%	29 193
Aude	6 551	9,1%	7 074	9,8%	18 590	25,8%	39 880	55,3%	72 095
Aveyron	12 838	19,9%	6 675	10,4%	13 890	21,6%	31 019	48,1%	64 422
Gard	22 123	14,3%	15 621	10,1%	35 295	22,8%	81 701	52,8%	154 740
Gers	5 158	14,9%	3 483	10,0%	8 854	25,5%	17 168	49,5%	34 663
Haute-Garonne	78 612	15,5%	39 056	7,7%	74 703	14,7%	314 331	62,0%	506 702
Hauts-Pyrénées	8 810	17,0%	4 720	9,1%	10 279	19,8%	28 030	54,1%	51 839
Hérault	23 416	7,6%	26 859	8,7%	63 968	20,7%	194 592	63,0%	308 835
Lot	8 547	23,5%	3 443	9,5%	7 205	19,8%	17 174	47,2%	36 369
Lozère	2 128	12,3%	1 913	11,1%	3 100	18,0%	10 103	58,6%	17 244
Pyrénées-Orientales	7 987	7,7%	10 570	10,2%	25 536	24,5%	59 974	57,6%	104 067
Tarn	14 969	18,0%	7 864	9,5%	18 039	21,7%	42 234	50,8%	83 106
Tarn-et-Garonne	8 164	15,3%	5 187	9,7%	12 925	24,3%	26 941	50,6%	53 217
<b>Région Occitanie</b>	<b>205 513</b>	<b>13,6%</b>	<b>135 723</b>	<b>8,9%</b>	<b>298 748</b>	<b>19,7%</b>	<b>876 508</b>	<b>57,8%</b>	<b>1 516 492</b>

Source : Acoiss. Calculs effectués à partir des données de l'Acoiss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par commune X APE (2006 – 2022). Par rapport à la base de données nationale utilisée pour construire les tableaux 1 à 5, un écart mineur sur les effectifs salariés existe dans le domaine des services dû au secteur de l'intérim et des services non marchands.

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## Huit départements d'Occitanie présentent un solde global positif d'emplois salariés en 2022

Huit départements présentent un taux de progression des effectifs salariés (cf. tableau 9) supérieur au taux régional (+4,4%) :

Haute Garonne (+3,2%, soit +15 554 emplois)

Hérault (+2,4%, soit +7 261 emplois)

Pyrénées-Orientales (+2,4%, soit +2 418 emplois)

Aude (+2,3%, soit + 1 629 emplois)

Tarn et Garonne (+1,3%, soit +661 emplois)

Gard (+0,8%, soit +1 264 emplois)

Lot (+0,1%, soit +41 emplois)

Hautes Pyrénées (+0,1%, soit +31 emplois)

**Tableau 9 : variation absolue et relative de l'emploi salarié entre 2021 et 2022 - comparaisons départementales en Occitanie**

Départements	Industrie		Construction		Commerce		Services		Ensemble secteurs	
	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue						
Ariège	-0,1%	-4	0,1%	4	-0,5%	-32	-0,1%	-17	-0,2%	-49
Aude	5,5%	342	1,3%	88	2,1%	377	2,1%	822	2,3%	1 629
Aveyron	-1,3%	-171	-1,8%	-123	-0,2%	-33	0,2%	77	-0,4%	-250
Gard	1,0%	219	1,9%	298	0,5%	178	0,7%	569	0,8%	1 264
Gers	-1,3%	-70	-1,8%	-63	0,5%	48	-0,5%	-85	-0,5%	-170
Haute-Garonne	3,2%	2 462	1,0%	369	0,9%	632	4,0%	12 091	3,2%	15 554
Hautes-Pyrénées	2,5%	214	3,7%	170	0,3%	28	-1,3%	-381	0,1%	31
Hérault	3,3%	751	1,9%	495	1,1%	717	2,8%	5 298	2,4%	7 261
Lot	0,6%	52	0,9%	31	-1,6%	-119	0,5%	77	0,1%	41
Lozère	1,1%	24	0,4%	7	-0,4%	-13	-0,2%	-18	0,0%	0
Pyrénées-Orientales	0,7%	52	1,1%	117	1,1%	283	3,4%	1 966	2,4%	2 418
Tarn	-0,4%	-67	-1,2%	-97	-0,6%	-114	0,4%	162	-0,1%	-116
Tarn-et-Garonne	1,5%	124	-0,1%	-3	1,4%	177	1,4%	363	1,3%	661
<b>Occitanie</b>	<b>1,9%</b>	<b>3 928</b>	<b>1,0%</b>	<b>1 293</b>	<b>0,7%</b>	<b>2 129</b>	<b>2,4%</b>	<b>20 924</b>	<b>1,9%</b>	<b>28 274</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,3%</b>	<b>35 577</b>	<b>0,8%</b>	<b>12 255</b>	<b>0,6%</b>	<b>21 455</b>	<b>2,3%</b>	<b>258 986</b>	<b>1,7%</b>	<b>328 273</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1,3%</b>	<b>36 809</b>	<b>0,8%</b>	<b>13 641</b>	<b>0,7%</b>	<b>24 027</b>	<b>2,4%</b>	<b>270 374</b>	<b>1,8%</b>	<b>344 851</b>

Source : Acooss. Calculs effectués à partir des données de l'Acooss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par commune X APE (2006 – 2022). Par rapport à la base de données nationale utilisée pour construire les tableaux 1 à 5, un écart mineur sur les effectifs salariés existe dans le domaine des services dû au secteur de l'intérim et des services non marchands.

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

## Haute-Garonne et Hérault dépassent la barre des 45 000 emplois créés sur les cinq dernières années

Sur une période de cinq ans (2017 – 2022), tous les départements de l'Occitanie ont une contribution positive à la hausse de l'emploi salarié régional.

Cinq départements présentent un taux de croissance des effectifs salariés (cf. tableau 10) supérieur ou égal au taux régional (+12,1%) :

Hérault (+17,1%, soit +45 137 emplois)

Pyrénées-Orientales (+16,3%, soit +14 593 emplois)

Aude (+13,7%, soit +8 708 emplois)

Haute-Garonne (+12,7%, soit +57 084 emplois)

Tarn et Garonne (+12,5%, soit +5 926 emplois)

**Tableau 10 : variation absolue et relative de l'emploi salarié entre 2017 et 2022 - comparaisons départementales en Occitanie**

Départements	Industrie		Construction		Commerce		Services		Ensemble secteurs	
	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue	Var. relative	Var. absolue
Ariège	-2,1%	-136	26,4%	680	12,7%	716	5,6%	707	7,2%	1 967
Aude	15,2%	864	17,2%	1 036	17,9%	2 823	11,1%	3 985	13,7%	8 708
Aveyron	0,5%	70	5,2%	332	5,5%	724	8,0%	2 292	5,6%	3 418
Gard	3,5%	754	15,6%	2 110	12,2%	3 824	11,3%	8 299	10,7%	14 987
Gers	-1,3%	-70	15,3%	461	8,1%	660	9,3%	1 462	7,8%	2 513
Haute-Garonne	3,4%	2 556	14,3%	4 882	12,2%	8 095	15,2%	41 551	12,7%	57 084
Hautes-Pyrénées	5,2%	438	16,1%	653	5,3%	520	4,1%	1 106	5,5%	2 717
Hérault	11,4%	2 398	20,3%	4 530	14,2%	7 952	18,4%	30 257	17,1%	45 137
Lot	-3,0%	-268	12,1%	371	6,1%	416	-1,3%	-219	0,8%	300
Lozère	5,8%	117	9,8%	170	7,2%	208	5,9%	560	6,5%	1 055
Pyrénées-Orientales	9,6%	699	18,9%	1 682	15,1%	3 350	17,3%	8 862	16,3%	14 593
Tarn	2,0%	289	17,4%	1 166	9,7%	1 593	7,1%	2 818	7,6%	5 866
Tarn-et-Garonne	8,0%	608	19,2%	836	11,2%	1 304	13,4%	3 178	12,5%	5 926
<b>Occitanie</b>	<b>4,2%</b>	<b>8 319</b>	<b>16,2%</b>	<b>18 909</b>	<b>12,1%</b>	<b>32 185</b>	<b>13,6%</b>	<b>104 858</b>	<b>12,1%</b>	<b>164 271</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,5%</b>	<b>43 119</b>	<b>14,4%</b>	<b>201 737</b>	<b>8,1%</b>	<b>262 657</b>	<b>10,8%</b>	<b>1 109 656</b>	<b>9,1%</b>	<b>1 617 169</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1,7%</b>	<b>47 897</b>	<b>14,6%</b>	<b>209 175</b>	<b>8,3%</b>	<b>275 829</b>	<b>11,0%</b>	<b>1 154 282</b>	<b>9,3%</b>	<b>1 687 183</b>

Source : Acooss. Calculs effectués à partir des données de l'Acooss sur les effectifs salariés au 31/12 de chaque année

Base de données : Nombre d'établissements employeurs et effectifs salariés du secteur privé par commune X APE (2006 – 2022). Par rapport à la base de données nationale utilisée pour construire les tableaux 1 à 5, un écart mineur sur les effectifs salariés existe dans le domaine des services dû au secteur de l'intérim et des services non marchands.

Précision : les activités de charcuteries (1013B), les activités de cuisson de produits de boulangerie (1071B), les boulangeries et boulangeries pâtisserie (1071C) et les pâtisseries (1071D) sont classées ici dans la catégorie industrie et plus particulièrement dans le secteur des industries alimentaires. C'est l'activité de transformation qui est privilégiée et non l'activité de vente (commerce).

---

## Sources et méthodologie : note accompagnant les bases de données sur les effectifs salariés annuels

Les séries présentées dans ce fichier s'appuient sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. La base SEQUOIA centralise depuis janvier 1997 les informations sur les effectifs salariés et la masse salariale (assiette déplafonnée) issues des bordereaux de cotisations. Elle comporte plus de millions de comptes actifs (le triple en comptabilisant les comptes actifs au moins une fois depuis 1997). Les comptes sont l'unité de suivi du recouvrement des cotisations sociales. Ils se rapprochent de la notion d'établissement.

Elle est alimentée par des extractions mensuelles. L'extraction qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations. Les déclarations arrivant postérieurement à ces deux mois sont estimées dans un premier temps par l'Acoss à partir des informations des périodes précédentes, puis cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. Les données présentées dans les publications conjoncturelles sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.

Une série de retraitements est en outre opérée à l'Acoss et dans les Urssaf afin de fiabiliser les données de la base SEQUOIA.

En sus des données économiques qui permettent de suivre l'évolution des effectifs et des assiettes, la base Séquoia contient des informations administratives, notamment le SIRET, la raison sociale, le code d'activité et la commune de l'établissement, ainsi que la catégorie juridique de l'entreprise. Les informations administratives relatives au secteur d'activité et à la catégorie juridique sont dans la majorité des cas issues de rapprochements avec la source SIRENE®.

Contrairement aux données économiques, les informations administratives de SEQUOIA ne sont pas historisées : seule la dernière situation administrative de l'établissement est enregistrée. Ainsi, en cas de changement d'activité principale, le nouveau code APE se trouve rattaché à l'ensemble de l'historique des effectifs et des assiettes salariales. Il en est de même avec la situation géographique de l'établissement en cas de changement de commune lorsque celui-ci ne s'accompagne pas d'une modification du numéro de compte de gestion.

Le concept d'effectif salarié historiquement retenu par l'Urssaf Caisse nationale pour les publications statistiques est l'effectif fin de mois (EFM) mesuré au dernier jour ouvré du mois. Cet effectif était auparavant renseigné par les cotisants dans le bordereau de cotisations (BRC) avant que la Déclaration sociale nominative (DSN) ne devienne progressivement la formalité déclarative de référence à partir de 2015.

Les BRC fournissaient des informations agrégées au niveau de l'établissement, dont l'effectif fin de mois, dénommé dans la suite « effectif agrégé ». Cet effectif exclut certains salariés :

- les intérimaires pour les entreprises utilisatrices (ils sont comptés dans les effectifs des entreprises de travail temporaire),

- les apprentis,

- les élèves ou étudiants effectuant un stage en entreprise donnant lieu à la signature d'une convention entre le stagiaire, l'entreprise et l'établissement d'enseignement,

- les stagiaires de la formation professionnelle,

- les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail,

- les VRP multcartes,

- les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

Tous les autres salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un dans l'effectif à inscrire sur le BRC, indépendamment de la durée de travail. Les données mobilisées ne permettent pas de corriger de la multi-activité, ce qui rapproche l'effectif présenté d'un nombre de postes de travail. Cet effectif réel en fin de mois diffère d'autres notions d'emploi faites en équivalents temps plein (ETP) ou qui excluent certaines catégories de salariés comme les emplois aidés.

À partir de 2015, la DSN s'est substituée peu à peu au BRC et a permis le calcul de diverses notions d'effectifs sur la base des données individuelles de contrats au niveau du salarié, que le cotisant est désormais tenu de renseigner.

En particulier, un effectif de référence a été calculé à partir des contrats déclarés par l'employeur selon des règles de gestion décidées au sein de l'Urssaf Caisse nationale (dit effectif « individuel » par la suite), dont l'application doit théoriquement le rapprocher au plus près de l'effectif « agrégé ». Ainsi, les contrats d'apprentis ou de stagiaires sont notamment exclus du calcul de l'effectif de référence en cohérence avec les consignes données aux cotisants pour la déclaration de l'effectif « agrégé ».

L'opération d'intégration des effectifs DSN a consisté en premier lieu à remplacer au niveau du compte cotisant l'effectif « agrégé » par l'effectif « individuel ». Comme dit précédemment, les règles de calcul de l'effectif « individuel » font que celui-ci est en général égal ou peu éloigné de l'effectif « agrégé ».

L'opération initiale d'intégration a consisté à sélectionner prioritairement les comptes pour lesquels les deux types d'effectifs (« agrégés » et « individuels ») étaient égaux ou très peu éloignés et donc ne nécessitaient pas d'opération de rétopolation. En conséquence, les séries agrégées n'ont quasiment pas été perturbées par ce processus. Cette opération a commencé début 2016 et s'est déroulée à intervalles réguliers jusqu'en 2019. A fin 2020, les comptes restants représentaient environ 3,5 millions de salariés. A compter de la publication portant sur le premier trimestre 2021 (cf. Acooss Stat n°325), tous les effectifs sont issus d'un calcul réalisé sur la base des données individuelles.

La série trimestrielle des effectifs salariés du secteur privé produite au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique.

A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, l'effectif moyen trimestriel est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculé comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre.

L'effectif moyen annuel associé aux effectifs fin de mois est égal à la moyenne des effectifs moyens trimestriels de l'année. Il s'agit d'un effectif moyen annuel au sens statistique, qui répond à une définition différente de celle de l'effectif moyen annuel utilisé par l'Urssaf pour la mise en œuvre des règles de calcul et de recouvrement des cotisations et contributions de sécurité sociale et mis à disposition du cotisant dans son espace sécurisé en ligne.

Le champ de la publication Acooss sur les effectifs salariés couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;

l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours. Ainsi, à compter de la publication des données du 1er trimestre 2017, à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau processus de production des estimations trimestrielles d'emploi, les publications de l'Acooss et des Urssaf mobilisent les effectifs intérimaires produits par la Dares. Dans ce cadre, le périmètre du secteur des intérimaires est modifié. Celui-ci comprenait auparavant l'ensemble des salariés du secteur 7820Z (activités des agences de travail temporaire). Dorénavant, les

permanents des entreprises de travail temporaire en sont exclus (cf. AcoSS Stat n°249, encadré 1). L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi activité.

**Avertissement (16/06/2023)** : A compter de la publication du mois de juin 2023, les apprentis sont inclus dans le dénombrement des effectifs salariés. Ils étaient auparavant exclus. (cf. [Stat'Ur n°362](#)).

**Avertissement (20/01/2022)** : L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC), modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La nouvelle source permet en effet le calcul des effectifs des établissements à partir des données individuelles des contrats alors que l'effectif agrégé de ces mêmes établissements, historiquement présent dans les BRC, demeurait transitoirement présent en DSN. L'intégration des données individuelles dans la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés, réalisée progressivement depuis 2016, a été finalisée en juin 2021 à l'occasion de la publication des résultats du premier trimestre 2021. Les données sur les effectifs sont désormais issues à 100 % de l'exploitation des données individuelles de la DSN (cf. [AcoSS Stat 325](#)). Compte tenu de ces modifications méthodologiques, des révisions plus significatives qu'habituellement, notamment en niveau, peuvent donc être observées sur les effectifs par rapport aux données communiquées précédemment.

- Le nombre d'établissements correspond à un nombre de comptes cotisants (en général 1 compte par SIRET, mais quelques SIRET peuvent avoir 2 comptes). Il comprend l'ensemble des **comptes ayant une déclaration de masse salariale au dernier mois de l'année** (avant la mise à jour du 20/01/2022, il comprenait l'ensemble des comptes ayant une déclaration de masse salariale au dernier trimestre de l'année).

- Les effectifs salariés sont mesurés en fin d'année. Un établissement peut donc être dénombré avec 0 salarié si des salaires ont été versés au cours du dernier trimestre mais qu'il n'y a plus de contrat de travail en cours au 31 décembre.

- Une entreprise individuelle est incluse dans le champ uniquement si elle verse une masse salariale.

- Les nomenclatures des communes et des EPCI sont celles en vigueur au 1er janvier 2020. La nomenclature des zones d'emploi repose sur le découpage révisé en 2020.

- Le champ des données diffusées ici est le même que [celui des publications de l'AcoSS et des Urssaf](#) sur les effectifs salariés et la masse salariale. Ce champ a été modifié à l'occasion de la publication des données du 1er trimestre 2017 en lien avec le nouveau processus de production des estimations trimestrielles d'emploi porté par l'AcoSS, la Dares et l'Insee. Dans ce cadre, les effectifs intérimaires produits dans les publications de l'AcoSS et des Urssaf mobilisent désormais les données de la Dares. Toutefois, contrairement à ces publications, les données téléchargeables ici intègrent toujours les effectifs intérimaires issus de la chaîne de production AcoSS basée sur les données de la DSN.

- Les données contenues dans ce jeu sont brutes, contrairement aux données trimestrielles (plus agrégées) diffusées dans les publications conjoncturelles de l'AcoSS et des Urssaf qui, elles, sont désaisonnalisées.

---

#### **Pour en savoir plus :**

[Bases de données | AcoSS.fr \(urssaf.org\)](#)

[Insee - Institut national de la statistique et des études économiques](#)